



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le lundi 5 décembre,

LA VOIX DE L'ENFANT, PARTIE CIVILE DEVANT LA COUR D'ASSISES D'ANGERS DANS UNE AFFAIRE DE VIOLENCES SEXUELLES COMMISES A L'ENCONTRE DE NOMBREUX ENFANTS

Du 5 au 16 décembre prochains, La Voix De l'Enfant sera partie civile devant la Cour d'assises du Maine-et-Loire à Angers qui aura à juger un homme pour des faits de viols, d'agressions sexuelles, et de pédopornographie commis à l'encontre de 18 mineurs âgés de moins de 15 ans entre 2012 et 2018.

En février 2018, l'accusé, alors âgé de 24 ans, avait été repéré par l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication après un signalement de la plateforme PHAROS conséquemment à la diffusion d'images à caractère pédopornographique. Au cours de l'enquête, il a rapidement reconnu des faits de viols commis à l'encontre de plusieurs de ses neveux et nièces.

En stage au sein de trois écoles maternelles, les enquêteurs ont été amenés à auditionner plusieurs centaines d'enfants au sein de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger d'Angers (UAPED) ouverte avec l'accompagnement et le soutien financier de La Voix De l'Enfant. L'audition de ces petits enfants par des enquêteurs formés, dans un lieu sécurisant et protecteur, a permis de recueillir leur parole dans les meilleures conditions.

Dès que La Voix De l'Enfant a eu connaissance de cette affaire, elle s'est constituée partie civile. Représentée par Maître Isabelle STEYER, elle sera attentive aux différents témoignages des familles et professionnels, notamment des écoles au sein desquelles l'accusé a exercé, afin de comprendre les raisons de l'absence d'alerte aux autorités compétentes.

Pour tout contact :

La Voix De l'Enfant

Martine Brousse

Présidente

06 22 80 82 82

mbrousse@lavoixdelenfant.org

Maître Isabelle STEYER

Avocate au barreau de Paris

06 14 37 13 45

Service juridique :

service.juridique@lavoixdelenfant.org